



**Collez ici
votre photo
(obligatoire)**

DOSSIER D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Date limite de dépôt des dossiers : **13 FEVRIER 2019**
Session : **Mars 2019**
Epreuves écrites d'admissibilité : **13 MARS 2019**
Epreuve orale d'admission : **DU 18 AU 20 AVRIL 2019**

Date de l'envoi du dossier : |_|_| | |_|_| | |_|_|_|_|_|

Comment avez-vous connu le GRETA MTI 94 (précisez votre réponse)

1. IDENTIFICATION

NOM de jeune fille : NOM marital : Age : ans

Prénom :

Adresse :

Code Postal : |_|_|_|_|_|

Ville :

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

E-Mail : (en MAJUSCULE)

Date de naissance : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|_|_| Lieu de naissance :

N° de sécurité sociale : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Nationalité :

Situation familiale : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Veuf(ve) Pacsé (e) Ou vie maritale

Nombre d'enfant(s) à charge : |_|_| Date de naissance du dernier enfant |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

2. SITUATION ACTUELLE

Vous êtes : Salarié CDD CDI

dans le secteur public (Etat, Collectivité territoriale...)

dans le secteur privé

Poste occupé :

Nom et adresse de l'employeur :

Demandeur d'emploi Depuis quelle date ? |_|_|_|_| | |_|_|_|_| | |_|_|_|_|_|

Quelles allocations percevez-vous ?

A.R.E A.S.S. R.S.A. Sans allocation Autres, précisez :

Depuis quelle date ? |_|_|_|_| | |_|_|_|_| | |_|_|_|_|_|

Date de fin de droits : |_|_|_|_| | |_|_|_|_| | |_|_|_|_|_|

Mission locale :

Date d'inscription :

3. ETUDES ET FORMATIONS

Quel est votre niveau d'étude ? Avez-vous des diplômes ? Oui Non

Si oui, lesquels ?

Dernier diplôme obtenu ? Année d'obtention : |_|_|_|_|

Possédez-vous l'un des diplômes suivants ? (Merci de cocher le ou les diplômes concernés)*

CAP Petite Enfance BEP BEP Agricole BAC Diplôme Etranger

Carrières Sanitaires
et Sociales

Option : Service aux
personnes

ouvrant l'accès dans ce même
pays à l'enseignement supérieur

Quel est le dernier établissement fréquenté ?

CLASSE	ETABLISSEMENT	ANNEE DE SORTIE

4. EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Dans quel domaine avez-vous la plus grande expérience professionnelle ? (Précisez le nombre d'années)

.....
.....

ANNEE	POSTE OCCUPE	NOM DE L'ENTREPRISE	LIEU

5. AUTRES INFORMATIONS

Avez-vous une reconnaissance de travailleur handicapé (ex : COTOREP) ? Oui Non

Si oui, quelle catégorie ? A B C

(Joindre notification)

6. DROITS D'INSCRIPTION

Le montant des droits d'inscription aux épreuves de sélection est de **60 €** (chèque à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Maximilien PERRET, à joindre au dossier d'inscription).

**Ce montant reste acquis au GRETA en toute circonstance
(Annulation de votre inscription, absence ou échec).**

Signature obligatoire

LISTE DE DOCUMENTS A FOURNIR IMPERATIVEMENT

- Copie recto-verso de la **carte nationale d'identité** ou Copie de la **carte de séjour** en cours de validité
 Copie des **diplômes** *

* Pour les diplômes étrangers, une équivalence délivrée par l'Inspection Académique de votre département **est obligatoire** ou une attestation justifiant que le diplôme acquis **permet l'accès à des études universitaires** dans le pays d'obtention de celui-ci

- 1 Curriculum Vitae (CV) 1 Lettre de Motivation
 Copie de l'**attestation d'inscription au pôle emploi**
 Fiche de liaison de la Mission Locale ou PAIO (**pour les candidats de moins de 26 ans non-inscrits à Pole Emploi**)
 Frais d'inscription 60 EUROS (chèque à l'ordre de l'Agent comptable du Lycée Maximilien PERRET ALFORTVILLE)
 Fiche « Accusé réception du dossier d'inscription au concours »

INSCRIPTION ET RESULTATS DES EPREUVES (à remplir par le centre)

Candidature retenue **Candidature rejetée**

Dispense de l'épreuve écrite de culture générale Oui Non

Motif :

Epreuve ECRITE D'ADMISSIBILITE : **Note écrit :** /20
Culture générale : /12 questions /8
Note Test d'aptitude : /20

Epreuve ORALE D'ADMISSION : **Note Oral :** /20
exposé : /15 discussion : /5

Liste principale Rang n° ____

Liste complémentaire Rang n° ____

A RETOURNER AVANT LE 13 Février 2019

GRETA MTI 94 – LYCEE CHERIOUX – SITE JEAN-JACQUES ROUSSEAU – POLE SANTE –
13 RUE LEBRUN – 94400 VITRY SUR SEINE - Tél. : 01.56.74.14.60

NOTE D'INFORMATION A LIRE IMPERATIVEMENT AVANT DE REMPLIR LE DOSSIER D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Registre des inscriptions ouvert du **3 DECEMBRE 2018 AU 13 FEVRIER 2019**

Nombre de places ouvertes au recrutement : **25** (sous réserve d'éventuels reports de candidats admis à la précédente session et qui n'ont pu intégrer la formation pour des motifs prévus par la réglementation)

!!!! ATTENTION !!!!

Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté

**Veillez à respecter la date limite de dépôt des dossiers (le cachet de la Poste faisant foi) :
13 FEVRIER 2019**

CONDITIONS DE PRESENTATION AUX EPREUVES D'ENTREE

- ❖ **Etre sorti(e) du système scolaire, au plus tard le 31 juillet 2018**
- ❖ Avoir au minimum 17 ans au jour de l'entrée en formation ;
- ❖ Aucune condition de diplôme ou d'expérience professionnelle n'est exigée pour s'inscrire aux épreuves d'entrée.

1- Epreuve ECRITE D'ADMISSIBILITE

Les épreuves écrites d'admissibilité se décomposent ainsi :

1.1. EPREUVE DE CULTURE GENERALE

Une épreuve de culture générale, en lien avec le domaine sanitaire et social, comprenant deux parties :

❶ A partir d'un **texte de culture générale** d'1 page maximum et portant sur un **sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social**, le candidat doit :

- dégager les idées principales du texte ;
- commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de deux questions au maximum.

Cette épreuve est notée sur **12 points** et a pour objectif d'évaluer les capacités de compréhension et d'expression écrite du candidat.

❷ Une série de **10 questions à réponse courte** :

- Une épreuve de biologie humaine ;
- Une épreuve d'opérations numériques de base et conversions.

Ces épreuves ont pour objectif de tester les connaissances du candidat dans le domaine de la biologie humaine ainsi que ses aptitudes numériques. Elle est notée sur **8 points**.

- les **candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV** ou enregistré à ce niveau au Répertoire National de Certification Professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;
- les **candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V**, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;
- les **candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger** leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu ;
- les **étudiants ayant suivi une première année** d'études conduisant au **diplôme d'Etat d'infirmier** et n'ayant pas été admis en 2^{ème} année.

1.2. TESTS PSYCHOTECHNIQUES

Un test ayant pour objet d'évaluer les aptitudes suivantes : l'attention, le raisonnement logique, l'organisation.

Cette épreuve, d'une durée d'1h30, notée sur **20 points** **est obligatoire pour tous les candidats à la formation d'auxiliaire de puériculture.**

Une note inférieure à 10 sur 20 à à chaque épreuve écrite d'admission est ELIMINATOIRE

2- Epreuve ORALE D'ADMISSION

Elle se divise en 2 parties et consiste en un entretien de 20 minutes maximum avec 2 membres du jury, précédé de 10 minutes de préparation :

❶ **Présentation d'un exposé** à partir d'un thème relevant du **domaine sanitaire et social** et réponse à des questions.

Cette partie, notée sur **15 points**, vise à tester les capacités d'argumentation et d'expression orale du candidat ainsi que ses aptitudes à suivre la formation.

❷ **Discussion avec le jury** sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession. Cette partie, notée sur **5 points**, est destinée à évaluer la motivation du candidat.

Une note inférieure à 10 sur 20 à l'épreuve orale d'admission est ELIMINATOIRE

CONDITIONS ET DEROULEMENT DE LA FORMATION

1. Résultats des épreuves de sélection

Les résultats de l'écrit puis de l'oral seront affichés au Lycée Jean-Jacques Rousseau – 13 rue Lebrun – 94400 Vitry sur seine, Centre d'Examen, **dans un délai de 24 heures après la réunion des jurys. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.**

- Les résultats de l'écrit : 3 Avril 2019
- Les résultats des oraux (admission) : 9 Mai 2019

2. Dates de la formation

La date d'entrée en formation est prévue le : **3 Septembre 2019**

3. Coût de la formation

Prise en charge du coût de la formation : A LIRE TRES ATTENTIVEMENT

🕒 Pour les salariés :

Pour les salariés pouvant bénéficier d'un **Congé Individuel de Formation (CIF)**, le dossier de demande de CIF doit être déposé au moins 4 mois avant le démarrage de la formation. Le GRETA peut délivrer un devis relatif au coût de la formation sans attendre les résultats de la sélection.

Les entreprises peuvent également prendre en charge le coût de la formation dans la cadre des **plans de formation**. Veuillez vous renseigner auprès de la Direction des Ressources Humaines de votre entreprise.

N'attendez pas les résultats du concours pour effectuer ces démarches ! en juin 2019 il sera trop tard pour demander un congé de formation !! PRENDRE CONTACT AVEC Mme DOUJA au 01.45.12.26.27 ou amal.douja@gretamti94.fr

🕒 Pour les demandeurs d'emploi :

Le Conseil Régional d'Île-de-France (CRIF) contribue à la prise en charge du coût de la formation pour les demandeurs d'emploi ayant plus de **6 mois d'inscription** au Pôle Emploi à la date d'entrée en formation.

ATTENTION : LE NOMBRE DE PLACES PRISES EN CHARGES N'EST PAS CONNU A CE JOUR

Chaque cas est à étudier auprès du Conseiller Pôle Emploi. Pour plus de renseignements d'ordre financier, rapprochez vous du Centre de Formation :

Lycée Jean-Jacques Rousseau de Vitry

ou par courrier électronique

rousseau-sante.vitry@gretamti94.fr

Les personnes démissionnaires de leur emploi ainsi que les agents publics ou assimilés bénéficiant d'un congé de formation ne peuvent prétendre à l'aide du CRIF. Certaines aides peuvent être sollicitées auprès des Conseils Généraux (pour les personnes bénéficiant du RSA), des Caisses d'Allocations Familiales, des Mairies, des PLIE.

4. Rémunérations

En principe, chaque année, le Conseil Régional accorde quelques rémunérations pour des demandeurs d'emploi non indemnisés par le Pôle Emploi et ceci selon des **critères très rigoureux**. Les possibilités de rémunération par l'Agence Service de Paiement sont donc **très limitées**.

IFAP
LYCEE CHERIOUX
SITE JEAN-JACQUES ROUSSEAU
13 RUE LEBRUN
94400 VITRY SUR SEINE
TEL : 01.56.74.14.60

**ACCUSE DE RECEPTION DU DOSSIER
D'INSCRIPTION AU CONCOURS
AIDE -SOIGNANT ET AUXILIAIRE DE PUERICULTURE**

***Le candidat doit remplir la partie nom et adresse ci-dessous
en LETTRES MAJUSCULES***

Madame Monsieur

ADRESSE POSTALE

.....

.....

**Cet avis vous sera adressé dans les huit jours suivant la réception du dossier au centre
de formation.**

Le GRETA MTI 94 atteste avoir reçu le dossier de candidature aux épreuves de sélection
de la session de Mars 2019 pour l'entrée en formation d'aide-soignant et
d'Auxiliaire de Puériculture.

Fait à Vitry, le